Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-213501679-20251219-2025_077-DE

Martigné Ferchaud (35)
La Ville au Naturel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la ville de MARTIGNÉ-FERCHAUD, légalement convoqué le 10 décembre 2025 s'est assemblé en mairie sous la présidence de M. Patrick HENRY, Maire

Présences : Mme Chrystelle BADOUD, M. Joseph BODIN, M. Benjamin BOIXIÈRE, M. Sébastien BOUDET, Mme Christelle CAILLAULT-LEBLOIS, M. Julien FREMONT, M. Stéphane GOSNIER, M. Patrick HENRY, M. Yann LE GALL, Mme Amandine LE MOULT, M. Alain MALOEUVRE, M. Yves MARTIN, Mme Chantal MAZURAIS, Mme Monique MOULIN M. Pierre RIX, Mme Catherine THOMMEROT.

Absents/excusés : Mme Véronique BRÉMOND, M. Johann CHEVALIER, M. Christophe COUPE, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI, Mme Carine MARSOLLIER, Mme Claude MONHAROUL, Mme Carole ROINSON.

Procuration :
Mme Véronique BRÉMOND donne procuration à M. Sébastien BOUDET
M. Johann CHEVALIER donne procuration à M. Patrick HENRY

Secrétaire de séance : Mme Catherine THOMMEROT

2025/077	**Finances locales – Tarifs communaux 2026**

Rapporteur : Patrick HENRY

Le conseil municipal doit fixer comme chaque année les différents tarifs appliqués par les services municipaux.

L'annexe à la présente délibération présente l'ensemble des nouveaux tarifs proposés pour l'année 2026.

Délibération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

18 voix pour,

0 abstentions,

0 voix contre

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-213501679-20251219-2025_077-DE

➢ **Décide** de fixer les tarifs communaux se rapportant à l'année 2026 comme présentés en annexe.

Pour extrait conforme, le 19 décembre 2025

Le secrétaire de séance,
Catherine THOMMEROT

Le Maire,
Patrick HENRY